

Séance du douze décembre deux mil seize

L'an deux mil seize, le douze décembre, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

Date de convocation : 5 décembre 2016.

Présents : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Annie BAZIER, Pascale BERRUET, Eliette MAUDUIT, Claude BONAMY, Gilles MARC, Jean-Marc FORESTIER, Guy LEVEQUE

Pouvoir : Michel HERAUD a donné pouvoir à Alex CHIPAULT

Secrétaire de séance : Annie BAZIER

Délibération n°2016-12-01

Du 12 décembre 2016

**Portant sur l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de rivières
Le Modon et le Trainefeuilles**

Lors de la séance du 23 octobre 2016, cette délibération a déjà été prise, mais les règles du quorum n'ont pas été remplies. Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer à nouveau.

Monsieur Le Maire informe le conseil de la proposition d'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Rivières « Le Modon et Le Trainefeuilles basé à Villentrois.

Après en avoir délibéré, sachant que l'adhésion à un syndicat de rivières sera obligatoire dans l'avenir, le conseil accepte cette adhésion et décide de faire un don de cinquante euros la première année. Le conseil autorise également le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Délibération n°2016-12-02

Du 12 décembre 2016

Portant sur le renouvellement du contrat aidé

Lors de la séance du 23 octobre 2016, cette délibération a déjà été prise mais les règles du quorum n'ont pas été remplies. Monsieur Le Maire demande donc au conseil de se prononcer à nouveau.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a signé une convention avec Pole Emploi dans le cadre d'un contrat aidé d'une durée d'un an, contrat qui se termine le 21 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de renouveler le contrat aidé dans les mêmes conditions pour une durée de un an et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération n° 2016-12-03
En date du 12 décembre 2016
Portant sur le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ecueillé-Pellevoisin.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce rapport.

Délibération n° 2016-12-04
Du 12 décembre 2016
Portant sur la modification des statuts de la CCEV consécutives aux transferts de compétences prévus par la loi NOTRE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit un renforcement significatif des compétences des communautés de communes, notamment en accroissant le nombre de compétences obligatoires, dont certaines seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, il convient de procéder à une modification des statuts de la Communauté de Communes afin que ces derniers soient conformes aux exigences réglementaires prévues par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). A défaut d'effectuer cette en conformité, le Préfet sera tenu d'y procéder d'office avant le 1^{er} juillet 2017 et d'inscrire dans les statuts de la CCEV la liste complète obligatoires et optionnelles définies dans le CGCT.

Monsieur Le Maire présente une proposition de statuts, qu'il soumet au conseil (document en annexe). Il rappelle que la commune dispose d'un délai de trois mois pour statuer, à défaut, son avis sera réputé favorable. Par ailleurs, pour que cette proposition soit validée, elle doit recueillir l'approbation des deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population totale (règle de majorité qualifiée).

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 64 et 66,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5214-16,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les nouveaux statuts de la CCEV tels que présentés,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 2016-12-05**En date du 12 décembre 2016****Portant sur la participation financière de la commune aux charges scolaires des enfants scolarisés à l'école Rabelais d'Ecueillé**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la convention déterminant les modalités d'accueil des enfants de Préaux à école publique d'Ecueillé

La participation financière sollicitée sera de 415 € par élève.

Le conseil Municipal d'Ecueillé souhaite revaloriser cette participation chaque année à hauteur de 2% à partir de l'année scolaire 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette revalorisation annuelle de 2%..

Délibération n° 2016-12-06**En date du 12 décembre 2016****Portant sur l'enquête publique relative à la cession d'une portion du chemin communal de la Maison Neuve à Bellevue**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de vendre une partie du chemin communal de La Maison Neuve à Bellevue et de la parcelle AL 151. La vente d'un chemin communal doit être précédée d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 14 novembre au 29 novembre 2016.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce rapport et autorise le maire à faire les démarches nécessaires pour finaliser cette vente, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° 2016-12-07**En date du 12 décembre 2016****Portant sur la location d'un copieur**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la société DACTYL BURO concernant la location d'un copieur avec un contrat de maintenance.

Ce copieur remplacerait l'actuel copieur appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour la location d'un copieur avec la maintenance pour un montant trimestriel de 279,75 € HT. L'ancien copieur appartenant à la commune sera vendu. Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération n° 2016-12-08

En date du 12 décembre 2016
Portant sur la programmation de musique et théâtre au pays

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de programmer un spectacle « La Chanson là » présentée par L'ENVIE EN PLUS avec Eric LAURENT.
 Cette manifestation est prévue le 15 septembre 2017 à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette programmation au 15 septembre 2017 et décide de demander une subvention régionale et départementale au titre de l'exercice 2017 dans le cadre de « Musique et théâtre au pays ».

Délibération n° 2016-12-09
En date du 12 décembre 2016
Portant sur une participation à « La Mission Locale » de Châteauroux

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de participation financière de La Mission Locale de Châteauroux, territoire dont fait partie la commune. Celle-ci vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de l'insertion professionnelle.
 Cette participation s'élèverait à 96 €, soit 0.60 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte de verser une participation de 96 € pour 2016.

Délibération n° 2016-12-10
En date du 12 décembre 2016
Portant sur une demande de subvention DETR pour l'éclairage public

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de la rénovation de l'éclairage public. Le budget prévisionnel est de 36500 €.
 Cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander une subvention dans le cadre de la DETR pour des travaux de rénovation de l'éclairage public et établit le plan de financement prévisionnel :

- Montant prévisionnel des travaux : 36 500 € HT
 - Subvention DETR demandée (25%) : 9 125 €
 - SDEI (15%) : 5 475 €
 - Programme TEPCV (65% de 13 000€) : 8450 €
 - Région – Contrat de Pays (15%) : 5 475 €
 - Autofinancement : 7 975 €
-

